

CONFÉRENCE NATIONALE SOUVERAINE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/c HOTEL DU 2 FÉVRIER

B. P. 131 LOME - TOGO

Tél. (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 66

RAPPORT N° 19 DU MERCREDI 31 JUILLET 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, et le trente et un juillet ;

La Conférence Nationale a poursuivi ses travaux en séance plénière.

La séance a été ouverte à 15 heures 02 minutes. Après le cérémonial habituel (minute de recueillement, hymne national) le Président a souhaité bonne fête à toutes les femmes après avoir rappelé que cette journée était celle de la femme africaine. Le Président devait ensuite enchaîner par un communiqué du Présidium qui expliquait aux délégués la nécessité de mettre désormais un accent particulier sur les communications et les travaux en commission afin d'écourter les travaux de la Conférence Nationale qui risquent de trop traîner.

Un ordre du jour en deux points fut ensuite proposé et adopté :

- 1- Rapport de la séance du 30 juillet,
- 2- Suite des communications,

Après lecture et adoption du rapport de la séance précédente, la liste des communications a été ouverte avec celle du Ministre de l'Environnement et du Tourisme, Monsieur BOURAIMA. Avant cela, un délégué avait relevé le fait que la prison de KAZA s'appelle plutôt prison d'AGOMBIYO.

Prenant la parole, M. BOURAIMA s'est d'abord indigné devant les révélations faites sur les atrocités commises par le régime en place, et au nom du gouvernement, s'est incliné devant la mémoire des victimes. Dans son exposé, le Ministre BOURAIMA, après avoir expliqué les raisons de la création de son Ministère, a parlé des mesures qui ont été prises pour protéger l'environnement. Il a

noté que des systèmes de protection de la flore et de la faune existaient depuis la période précoloniale, que ces mesures se sont renforcées avec la période coloniale et ont évolué après les indépendances pour poser les problèmes de coexistence avec les hommes qui doivent en dépendre. Pour résoudre ces problèmes, l'Etat a dû rétrocéder certaines parcelles de réserves aux populations. L'intervenant a, par ailleurs, énuméré les mesures prises par l'Etat pour lutter contre la dégradation de l'environnement. Il a aussi mis l'accent sur l'adhésion du Togo aux diverses conventions internationales en la matière.

Ensuite, le Ministre a montré le rôle important que joue actuellement le tourisme dans la vie des pays et a relevé les efforts et réalisations faits dans ce domaine par le Gouvernement qui veut doter notre pays d'une véritable infrastructure touristique.

L'intervenant a, enfin, insisté sur la nécessité d'aménager les nombreux sites touristiques que recèle le Togo et de faire connaître le produit touristique togolais à travers le monde.

La parole sera ensuite donnée à Monsieur Antoine FOLI qui, au nom d'un certain nombre de partis politiques, a exhorté les délégués à une accélération des travaux pour mettre en place les organes transitoires afin d'arrêter, pour notre pays, les pertes économiques dues au ralentissement des activités, les tueries et le sabotage de la démocratie organisés par le régime en place. Il a proposé un regroupement thématique des communications et une intégration une fois sur deux des divers dans l'ordre du jour.

Monsieur GNININVI Léopold appuiera ces suggestions et proposera ensuite la mise en place immédiate de la commission "Droits de l'Homme, Crimes et Assassinats Politiques", et la commission "Des Biens Mal Acquis" qui pourront continuer de travailler même après la Conférence Nationale.

Ces propositions ont reçu l'assentissement du Présidium qui a décidé de les étudier pour leur mise en oeuvre.

La deuxième communication de la soirée a été celle du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Monsieur KODJO AGBEYOME. Celui-ci a tenu à présenter à l'assemblée les propositions de solutions faites par son Ministère pour résoudre le problème d'emploi des jeunes, pour rationaliser la pratique sportive et encourager les artistes et créateurs pour l'enrichissement et la consolidation du patrimoine culturel togolais.

Ainsi, en ce qui concerne la jeunesse et l'emploi, trois projets ont été initiés en vue d'aider les jeunes à créer de petites entreprises, à développer des unités agro-pastorales et à acquérir des formations dans le secteur primaire.

S'agissant du sport, le Ministre a relevé les problèmes qui entravent son développement et insisté sur la nécessité de dépasser la réforme de 1974, de libéraliser le sport et de convoquer des états généraux afin de trouver des solutions à tous les maux qui freinent l'évolution du sport togolais.

Enfin, en ce qui concerne la culture, l'intervenant a mis l'accent sur la redynamisation et l'enrichissement de notre patrimoine culturel avant de rendre un hommage mérité aux artistes et écrivains : AFIA MALA, FIFI RAFIATOU, KOSSI EFOUI, KAGNI ALEMDJRODO et YVES-EMMANUEL DOGBE.

Pour terminer le Ministre KODJO a manifesté son indignation devant les atrocités commises dans la prison d'Agombiyo et les autres violations des Droits de l'Homme dont la révélation est traumatisante pour l'homme. Il a souhaité qu'à jamais ces actes ne se répètent plus chez nous et présenté des excuses au peuple pour ceux de ses actes qui ont pu offenser ses prochains.

Quant au Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Komlan ALIPUI, après avoir demandé que les auteurs des violations des Droits de l'Homme viennent s'expliquer devant la Conférence, il a souhaité bonne réussite à la démocratie togolaise et demandé pour cela, qu'une bonne utilisation en soit faite.

Après ce préalable, le Ministre a présenté une photographie de l'économie togolaise de 1983 à 1991, avec l'état des recettes et des dépenses, les forces et les faiblesses, les prévisions de l'année en cours et surtout la situation de notre dette extérieure qui est énorme. L'intervenant a déploré le non respect du plafond des dépenses qui augmentent exagérément, les effets néfastes des événements de mars-avril sur l'économie, les problèmes qu'entraînent les nombreuses revendications salariales. Il a demandé que soient envisagés la vente des avions de l'Etat dont l'entretien coûte trop cher à notre économie et le rapatriement des réserves de fonds placées à l'étranger.

Après la première pause à 17 heures 40 minutes, la séance a repris à 18 heures avec la communication du Syndicat National des Douanes (SYNADOUANE) présentée par Monsieur Michel DOSSEH ANYRON.

Après un bref aperçu sur la mission des douanes et leur contribution aux recettes de l'Etat, l'intervenant a brossé un tableau sommaire de la création et de l'évolution de son Syndicat, pour déboucher sur un examen critique de la situation de l'Administration des Douanes. Ici, il a déploré le fait que les structures de cette administration n'aient pas évolué depuis 1969 pour répondre aux exigences du développement économique. Il a dénoncé la nomination depuis 1982 et en violation du statut particulier des fonctionnaires des douanes, du directeur de ce service parmi les officiers des Forces Armées Togolaises (FAT), le remplacement des douaniers de formation par une horde de militaires ignorant des règles de fonctionnement de cette administration, les recrutements sans concours, les nominations et affectations intempestives et abusives souvent teintées de tribalisme. Cette situation entraîne comme conséquence la délation, la mauvaise gestion des recettes et des ressources humaines, l'arbitraire dans tous les domaines et surtout à l'égard des contribuables dont les requêtes adressées au Ministère de l'Economie et des Finances ne trouvent guère de suites, la multiplication des postes de contrôle etc. Le SYNADOUANE a fait une série de recommandations parmi lesquelles

le retour immédiat des militaires-douaniers dans leurs casernes, la construction de nouveaux locaux pour l'Administration des Douanes, le respect des statuts de la douane en matière de nomination et de recrutement, la nomination d'un Directeur Général parmi les inspecteurs de douane etc. Cette communication s'est terminée par un appel à la réconciliation.

Ce fut ensuite le tour du Syndicat Libre des Travailleurs des Services Economiques et Financiers de l'Administration Publique (SYLTRASEF) représenté par Monsieur Yao Mensah MAGLO de présenter sa communication. Celui-ci a d'abord exposé les circonstances de la création de son Syndicat qui se veut indépendant. Il a ensuite essayé de faire un bilan sommaire de l'économie togolaise de 1970 à 1990, bilan qui a fait ressortir les mauvais effets de l'ajustement structurel, la baisse du pouvoir d'achat du fonctionnaire, l'augmentation excessive des impôts, les scandales financiers dans la gestion du budget général et du budget d'investissement de l'Etat, les scandales financiers de SONACOM, l'incapacité dans laquelle se trouve le Ministre des Finances de pouvoir s'opposer à certaines dépenses injustifiées, la mise à l'écart des Attachés Financiers dans la gestion des budgets des Ambassades, les gouffres financiers que représentent l'Armée, la Présidence de la République et le RPT. Le SYLTRASEF a insisté particulièrement sur les dépenses exagérées et inutiles faites dans l'entourage du Chef de l'Etat, les manoeuvres d'intimidation dans la procédure d'obtention de fonds injustifiés, les diverses atteintes au droit des travailleurs, le caractère occulte des pratiques qui ont cours au Service du Matériel et du transit, l'inexistence de lois de règlement destinées à contrôler l'exécution du budget. Il a proposé alors entre autres le renvoi des militaires douaniers dans leurs casernes, et leur remplacement par les douaniers dont ils ont usurpé la place, la création d'une cour des comptes, la démilitarisation de tous les services, la diminution des impôts et la suppression de l'impôt de solidarité, la création de primes pour les fonctionnaires, le rétablissement de l'ancienne devise : Travail-Liberté-Patrie.

Suivra ensuite la communication du Syndicat National des Producteurs et Distributeurs d'Eau et d'Electricité du Togo (SYNPRODEET) présentée par Monsieur Komy KPOGO.

Après avoir déploré la suppression des statuts des personnels de la RNET et de la CEET par le Conseil National du RPT en novembre 1982, suppression qui a causé un vide juridique dans ce domaine depuis 9 ans, le SYNPRODEET a fait remarquer que la plupart des projets auxquels les sociétés gérantes ne sont pas associées, obéissent plus aux considérations politiques qu'aux critères de rentabilité. L'intervenant a insisté particulièrement sur le non paiement de leurs factures par l'Etat, le RPT, les Collectivités locales et certaines personnalités sur lesquelles les sociétés concernées n'ont malheureusement pas de moyens de coercition. Il a souhaité que cette situation soit revue afin que les clients soient placés sur un pied d'égalité. Il s'est ensuite fermement opposé à toute tentative de privatisation de la CEET et de la RNET qu'il a considérées comme des sociétés en bonne santé. L'intervenant a proposé à la Conférence que ces institutions soient dotées de statuts de sociétés, que les personnels aient leurs statuts, que les créances d'eau et d'électricité soient déclarées créances privilégiées et prélevées sur les actifs du RPT, qu'un cahier de charge soit établi et que lumière soit faite sur les raisons qui ont fait naître l'idée de privatisation de la CEET et de la RNET.

La Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo (CSTT) par la voix de Monsieur Pierre DAGBA a tracé l'évolution de la CSTT, montré comment celle-ci a combattu la dissolution des centrales syndicales et leur regroupement au sein de la CNTT. L'intervenant a ensuite procédé à une analyse de la gestion de notre pays et a relevé les divers problèmes qui se posent aux fonctionnaires togolais devenus misérables. Il a ressorti également les échecs de la CNSS et de la politique agricole de nos dirigeants qui ont voulu favoriser les cultures de rente au détriment des cultures vivrières.

Il a terminé sa communication en rendant hommage au Comité de l'Unité Togolaise (CUT) et à son Président Sylvanus OLYMPIO. Il a recommandé la mise en place de syndicats puissants, la normalisation des relations du Togo avec le Ghana, l'abandon des revendications concernant le Togo Britannique.

Avant cela, l'intervenant avait dénoncé la hausse du prix des matériaux de construction et plus particulièrement du ciment, la disparité de traitement entre enseignants du public et ceux du confessionnel, les poursuites fiscales intempestives et les taux élevés des taxes douanières.

La communication suivante a été celle de la Fédération des Organisations Non Gouvernementales (FONGTO) dont le porte-parole était Monsieur NYUIADZI Komi Julien. Celui-ci a d'abord défini les ONG, présenté la FONGTO, précisé les domaines d'intervention de celle-ci, domaines qui couvrent le développement rural, le secteur informel, l'éducation, la formation, l'épargne et le crédit, l'environnement. Ensuite, l'intervenant a fait un bilan de l'oeuvre réalisée par les ONG, qui ont comblé l'incapacité de l'Etat à assurer le développement à la base. Il a déploré l'attitude autocratique du Gouvernement qui dans ses relations avec les ONG a tendance à entraver leur évolution, le cas le plus patent ayant été le blocage depuis deux ans entre le Ministre du Plan et la Présidence de la République d'un projet de décret devant réglementer l'activité des ONG. La FONGTO a également déploré les expropriations des paysans, les pratiques de l'OPAT et de la SOTOCO, l'insuffisance des infrastructures, la déscolarisation, etc.

Elle a recommandé entre autres, la création pour les ONG d'un cadre juridique spécifique, la création d'une institution de crédit adaptée aux réalités du monde rural et pouvant aider les jeunes porteurs de projets, la promotion des radios rurales, la redéfinition du cadre juridique de la réforme agro-foncière, l'accélération de la mise en place de l'initiative de BAMAKO en matière de santé. L'intervenant a suggéré la création d'une sous-commission sur le développement rural.

Pour terminer, l'orateur a demandé aux délégués la patience et la tolérance.

Après la deuxième pause survenue à 19 heures 54 minutes et la reprise à 20 heures 35 minutes, la parole sera donnée au représentant du Syndicat de l'Enseignement Catholique du Togo. Monsieur KETOWOU O. Mékaéli dont la communication avait pour thème : "l'Enseignement Catholique au service de la nation togolaise : ses problèmes et l'attente du personnel".

Après avoir fait l'historique de l'enseignement catholique au Togo, l'orateur a mis l'accent sur les disparités qui existent entre les conditions matérielles des enseignants confessionnels et celles des enseignants de l'Etat. Prenant appui sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui insiste sur l'éducation de l'individu, l'intervenant a exhorté l'Etat togolais à assurer l'éducation de tous les citoyens et la liberté du choix de l'école, en rétablissant l'égalité entre Enseignants Confessionnels et Enseignants Fonctionnaires après une prise en charge effective et totale des Enseignants Confessionnels.

Quant à Monsieur Robert Komlan GUMEDZOE, porte-parole du Syndicat de l'Enseignement Protestant, il a d'abord insisté sur le fait que l'Education est d'abord et avant tout un devoir de l'Etat et mis un accent particulier sur le rôle des Eglises qui ont créé les premières écoles africaines.

Après cela, l'intervenant a relevé les insuffisances des programmes scolaires de notre pays qui, loin d'assurer la formation de l'élève, ne lui servent que quelques bribes de connaissances et ceci bien que ces programmes soient surchargés. Monsieur GUMEDZOE, a à son tour déploré les inégalités entre les Enseignants Confessionnels et les Fonctionnaires, le mauvais traitement des Enseignants Confessionnels dont les salaires s'ont toujours bloqués et les retraites mal assurées... Il a souhaité que ces problèmes soient résolus, que la parité soit rétablie sur tous les plans entre les deux ordres d'Enseignement, que l'Etat prenne tous les Enseignants en charge, ce qui permettra la

diminution des frais de scolarisation des établissements confessionnels. Il a surtout souhaité que ces principes soient inscrits dans la Constitution de la République.

La dernière communication de cette journée a été celle de la Ligue Togolaise de Défense des Droits de l'Homme (LTDDH) représentée par son Président M. Ankra Foli DJIWONOU. Après avoir salué la bravoure de la jeunesse et rendu hommage à tous ceux qui ont combattu pour la démocratie, M. DJIWONOU a présenté son association. Il a exprimé son inquiétude devant la recrudescence des violations des Droits de l'Homme, l'apparition de certains délits comme le viol dans les rues de Lomé. Il a fait un bilan des activités de son association, dénoncé la pratique consistant à faire des discours sur l'unité nationale tout en créant la division et remercié ceux qui ont apporté leur soutien à son association. L'intervenant a terminé sa communication par une série de propositions au rang desquelles l'abolition de la peine de mort, l'introduction de l'enseignement des Droits de l'Homme dans les programmes scolaires et dans la formation des militaires, la création d'une commission en vue du remboursement des frais médicaux aux victimes de violation des Droits de l'Homme. Le Président devait ensuite prendre la parole pour rappeler aux délégués la nécessité d'accorder une importance capitale aux communications et aux travaux en commission. Il a également donné lecture à la Conférence d'une lettre du Parti Socialiste Panafricain reprochant au Présidium de vouloir éviter le débat et a expliqué pourquoi le Présidium n'a pas cru devoir, pour cette séance, prévoir les divers qui anticipent souvent sur le débat général.

Il a enfin lancé un appel au calme aux travailleurs de TOGOTEX DATCHA et demandé aux populations riveraines du projet de reforestation AFRI de cesser la destruction du patrimoine forestier ainsi constitué.

Après une série de communiqués du Présidium, la séance a été levée à 21 heures 40 minutes après une minute de recueillement.

Fait à Lomé, le 1er août 1991

Le Rapporteur Général,

Jean Yaovi DEGLI